

Hopfenweg 21
PF/CP 5775
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

Berne, le 18 août 2020 / Communiqué de presse

La crise du coronavirus pèse sur les conditions de travail et les revenus

En Suisse, les salarié-e-s ont été touchés de manière très différente par la crise du coronavirus. C'est ce que montre l'enquête spéciale coronavirus du "Baromètre Conditions de travail". Pour beaucoup, la charge de travail et les obligations de prise en charge ont augmenté pendant la période de confinement - sans aucune compensation ou seulement de manière partielle de la part de leurs employeurs. Elle montre également que les mesures de prévention ont été soutenues par la plupart dans un esprit de solidarité. Cependant, pendant le confinement, un nombre considérable de patients atteints du Covid-19 n'ont pas été mis en quarantaine ou en auto-isollement.

Le confinement a changé la situation des salarié-e-s de manière très différente - c'est ce que montrent les résultats de l'enquête spéciale coronavirus dans le "**Baromètre Conditions de travail**" qui est un projet de coopération entre Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, et la Haute école bernoise. Il évalue depuis 2015 des résultats représentatifs sur la qualité des conditions de travail en Suisse et leur évolution.

La charge de travail et les devoirs de prise en charge ont changé individuellement

La charge de travail a évolué très différemment selon les branches : dans celles de la santé, de la formation et du social, du commerce de détail et de l'administration publique, une grande partie des salarié-e-s déclarent avoir une charge de travail plus importante. La "pertinence systémique" se concrétise ici : "La crise a montré que le service public est fondamental pour le fonctionnement de la vie quotidienne. C'est une raison de plus pour laquelle les salarié-e-s méritent la reconnaissance nécessaire, des conditions de travail décentes et des salaires équitables même en l'absence de crise", déclare Gabriel Fischer, responsable de la politique économique à Travail.Suisse. Pour les familles, en revanche, le travail à domicile prescrit, combiné à la garde d'enfants et à l'enseignement à domicile, a été la source de réelle surcharge due à la fermeture des écoles et des garderies. Près de la moitié des salarié-e-s - les femmes beaucoup plus que les hommes - ont été confrontés à des obligations de prise en charge accrues pendant le confinement. "Dans les ménages avec des enfants plus jeunes jusqu'à 12 ans, le télétravail a considérablement accru les problèmes de conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale", explique l'auteur de l'étude, Tobias Fritschi, professeur à la Haute école bernoise.

Employeurs : concessions financières et de décharge seulement partielles

Malgré la situation extraordinaire et les obligations de prise en charge accrues, les employé-e-s n'ont pu compter que partiellement sur leurs employeurs. Seul un employeur sur quatre environ a réagi en réduisant la charge de travail. Les mesures prises par les pouvoirs publics n'ont guère amélioré la situation des familles. Bien qu'une allocation pour perte de gain coronavirus spécifique ait été mise en place, elle a

été conçue de telle manière que seulement 4,3 % des personnes concernées ont bénéficié d'une compensation pour perte de revenus. "La grande majorité des salarié-e-s ayant des obligations de prise en charge ont été laissés à eux-mêmes dans cette crise et ont dû jongler entre le travail, les devoirs d'entretien et l'enseignement à domicile", explique Gabriel Fischer. Les concessions étaient particulièrement rares dans les secteurs des services, de l'information et de la communication, de l'hôtellerie et de la restauration, de la formation et de la santé, ainsi que dans le commerce de détail. La situation a été un peu meilleure en ce qui concerne les concessions financières. Lors de la crise du coronavirus, l'instrument du chômage partiel a été utilisé dans une mesure sans précédent pour prévenir les licenciements prématurés et pour garantir les emplois - une hausse abrupte du chômage a jusqu'à présent pu être évitée. L'enquête spéciale coronavirus du "**Baromètre Conditions de travail**" montre qu'environ la moitié des employeurs continuent à verser le salaire complet aux employé-e-s au chômage partiel. Inversement, cela signifie que près de la moitié des employé-e-s au chômage partiel ont été confrontés à une baisse de salaire : ils n'ont reçu aucune concession financière de leur employeur et n'ont donc disposé que de 80 % de leur salaire précédent.

Salarié-e-s : la solidarité est grande, mais seulement une partie des malades en quarantaine

Pendant la crise du coronavirus, les salarié-e-s se sont généralement comportés de manière très exemplaire. Les prescriptions de la Confédération en matière d'hygiène ont été suivies dans la plupart des cas. La solidarité des salarié-e-s a été mesurée par le port (encore volontaire pour la plupart) du masque ainsi que par l'acceptation de se faire vacciner. 62% des salarié-e-s font preuve d'un sens du devoir de façon (très) solidaire, environ un quart de façon moins solidaire et seulement un-e salarié-e- sur dix semble plutôt peu solidaire. 30 % peuvent envisager une vaccination testée, 46 % la feraient faire. Le comportement des personnes infectées est critique : "Plus de 40% des employé-e-s souffrant du Covid-19 n'ont pas été mis en quarantaine ou en auto-isolement. Cela indique qu'un certain nombre de porteurs de coronavirus apparaissent néanmoins sur le lieu de travail", explique M. Fritschi. Le présentisme fortement ancré dans le monde du travail suisse semble se poursuivre à l'époque du coronavirus.

Le télétravail ne peut fonctionner qu'avec des règles claires

Pendant la période de confinement, environ la moitié des salarié-e-s ont fait du télétravail - une moitié partiellement et une moitié complètement. L'élimination de la nécessité de se rendre au travail, la protection contre une infection au coronavirus, une plus grande autonomie et tranquillité au travail ont été vécues par les salarié-e-s comme les effets les plus positifs du télétravail. Le manque de contacts sociaux, la mauvaise ergonomie, l'accessibilité constante et les heures supplémentaires, ainsi que les problèmes croissants de conciliation entre le travail et la vie privée sont considérés d'un œil critique. "Ce n'est qu'avec des règles claires que le télétravail peut être une alternative rentable au lieu de travail habituel pour les deux parties", déclare Gabriel Fischer. Les questions centrales à régler pour l'acceptation du télétravail sont les suivantes : il doit se faire sur une base volontaire, être soumis à des limitations bien précisées, ne pas être exercé avec d'autres activités (en particulier la garde d'enfants), garantir la protection de la santé, une indemnisation des salarié-e-s et une répartition équitable des économies ou des gains de productivité éventuels.

- ➔ Rapport sur l'enquête spéciale coronavirus et les anciennes éditions du "**Baromètre Conditions de travail**" ci-dessous (seulement en allemand) : <https://www.travailsuisse.ch/fr/barometre>
- ➔ Blog sur la sécurité sociale de la Haute école bernoise (seulement en allemand) : <https://www.knoten-maschen.ch/>

Informations complémentaires :

- Gabriel Fischer, responsable de la politique économique Travail.Suisse, 076 412 30 53
- Tobias Fritschi, BFH Département du travail social, 031 848 36 84